L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 4 MAI 1888.

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4avril—

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $50,000. 29 déc—6m

A VENDRE.

A VENDRE, la belle et agréable maison de résidence à deux étages s'élevant sur un vaste terrain et ayant jardin, arbres fruitiers, etc., à l'angle nord-est des rues Ursulines et Prieur. S'adresser à G. A. Lanaux, rue Decatur, 71, au premier étage. 4mai—7f

DEMANDES D'EMPLOI.

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, et munie de son brevet d'institutrice, désirerait se placer dans une famille, pour enseigner le français et le piano. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. O. 24avril—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Marie Brual, veuve de Louis Héric.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 22,879.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur Héric, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

4 mai—4 9 13

Succession de J. P. Jellet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,920—Division C.—Attendu que Louis Lafforranderie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Jellet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 avril—26—1 5 mai

Succession de Daniel P. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,749—Division B.—Attendu que Michael J. Murphy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel P. Murphy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier

28 avril—28—mai 2 6

Succession de William Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,954—Division—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 avril—28 mai 2 6

Succession de John Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 20,820—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy Ann Grant et Jno L. Grant, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

28 avril—mai 2, 6

AVIS AUX CREANCIERS.

P. et P. Pizzini vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 23,365 et 23,378—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Augustus Bernas, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

26 avril—26—1, 5 mai

Gisiere Day & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,506—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par R. S. Day, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

1ermai—1 6 10.

Theodore Lilienthal vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,834—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Theodore Lilienthal, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

23 avril—25 29—4mai.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Edward L. Hall vs ses Créanciers—No 23,627—Div. A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward L. Hall soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville, à SAMEDI, 12me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle-Orléans, 18 avril 1888.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN. Député Greffier.

19 avril—3f au 19 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Philip W. Sherwood vs ses créanciers.—No 23,841—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Philip W. Sherwood, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Wharton Collens, notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank D. Chrétien, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

22 avril—3f au 26 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,871—John P. Gaspard vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John P. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, à son bureau No 82 rue Douane, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1888.

Signé: W. T. HOUSTON, Juge

Pour copie conforme.

JAMES D. RANKIN, Député Greffier

22 avril—3f au 26 mai

In re Interdiction de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,740—Division D—Attendu que Edward M. Tucke et Percy Parker, de la ville de Lowell, État du Massachusetts, ont été reconnus par cette Cour comme les gardiens de John M. G. Parker, interdit, et ont demandé l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit interdit John M. G. Parker.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les trente jours après la première publication de cet avis pourquoi les dits gardiens ainsi nommés ne prendraient pas possession et ne transféreraient pas de l'Etat de la Louisiane, à leur discrétion, la propriété du dit John M. G. Parker, interdit.

Par ordre de la cour.

EUG. D'HÉRETÉ, Député Greffier.

11 avril—5f en 30j

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Rezach vs Mary Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 462 borné par les rues St-Claude, Ciouet, Louisa et Marais. Le dit lot mesure quarante-sept pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent dix-huit pieds.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Jacob Huth et autres, conformément à un acte passé pardevant John R. Légier, notaire, le 16 mars 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 MAI 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. do ..	50,000..	50,000
1	Lot de...	20,000..	20,000
2	Lots de...	10,000..	20,000
4	Lots de...	5,000..	20,000
20	Lots de...	1,000..	20,000
50	Lots de...	500..	25,000
100	Lots de...	300..	30,000
200	Lots de...	200..	40,000
500	Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	.. ..	200..	20,000
100	.. ..	100..	10,000
1000	.. de terminaison	50..	50,000

3,179 Lots s'élevant à........$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la propriété de valeur connue sous le nom de "Presse à Coton Mississippi", dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse.

—ET—

Une propriété de valeur, bâtisse connue sous le nom de "Branch Cotton Press" ou "Branch Warehouse", dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Religieuse et St-James.

Henry Trémoulet, agent, vs. B. N. Lewis et William Lynd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,666—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain carré d'îlet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" et tous les droits, passages, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier district de cette ville, et borné par les rues Tchoupitoulas, Market Richard et Religieuse, lequel carré d'îlet mesure trois cent dix neuf pieds huit pouces et quatre lignes de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur chacune des rues Market et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte, en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2° Et une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue sous le nom de Branch Cotton Press ou Branch Warehouse et tous les droits, passages et servitudes qui s'y trouvent, aussi dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St-James; ladite portion de terre comprend la moitié du dit carré et mesure conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade rue Market; cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse et deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes du côté de la rue St-James.

Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lynd de la veuve J. B. Letorey et autre, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, titre enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 578.

Saisies dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit neuf mille deux cent dix-huit dollars [$9218.00] avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Cinq pour cent sur le dit montant du principal avec intérêt pour honoraires d'avocat, le coût et les frais de procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certains billets à ordre, pour les montants suivants, à savoir: un pour la somme de neuf mille deux cent dix-huit dollars [$9218.00], un pour la somme de deux mille cent soixante douze dollars et cinquante cents [$2172.50], un pour la somme de mille trois cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-sept cents [$1359.87], un pour la somme de neuf cent quatre vingt-dix-neuf dollars et soixante-trois cents [$999.63], tous datés le 11 juin 1884 et payables quatre ans après date, à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, tirés par Robert N. Lewis et William Lynd à leur ordre et par eux endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés concurremment avec la réclamation du demandeur, selon un acte pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 avril—17.24—mai 1.8.15 19.

Avis de présentation de Bill.

AVIS est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, un bill sera introduit pour amender et repasser la Section 7 de l'acte No 45 de 1880, organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1085, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'heure fixée.

2 mai—5 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, que le Bureau de Liquidation de la Dette de Ville dans le but de réduire la dette capitalisée de la ville par la substitution de nouveaux bons portant un plus faible intérêt, et, autant que cela sera possible, de rendre uniforme la dette capitalisée de ville au lieu des différentes catégories de bons qui existent maintenant, et pour d'autres fins ci-après indiquées, s'adressera à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour faire voter une ou plusieurs lois répondant aux fins suivantes:

1° Pour autoriser la Ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence du montant nécessaire, comme ci-dessus, payables à 30, 40 et 50 ans d'échéance, ou à telles époques qui seront jugées convenables, portant intérêt à 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront également être vendus et placés par le Bureau de Liquidation à des conditions prescrites par la dite loi, mais jamais au-dessous du pair. Le produit de la vente sera uniquement et exclusivement affecté au rachat des bons légitimes actuels de la ville de la Nlle Orléans, maintenant en mains tierces, qui pourront être appelés et rachetés en vertu des lois actuelles et de lois bons que l'on jugera à propos d'acheter avec le produit des nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, et en vertu de tels règlements et de telles conditions qui seront fixés.

2° Pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence d'un montant suffisant dans ce but, payables à 30, 40 et 50 ans, ou à telles époques qui seront jugées convenables, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront être uniquement et exclusivement employés par le Bureau de Liquidation à être changés contre des bons valides actuellement existant de la ville de la Nlle-Orléans, que l'on jugera convenable de retirer en les échangeant contre les nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, en vertu de tels règlements et de telles conditions que la loi fixera. La taxe garantie maintenant aux porteurs de bons, ainsi que tous leurs droits, en vertu des lois actuelles, seront maintenus dans toute leur vigueur pour le paiement des nouveaux bons à émettre en vertu de la législation proposée.

3° Pour autoriser le Bureau de Liquidation à vendre toutes les propriétés qui lui reviennent en vertu des lois actuelles, et pour rappeler ou modifier les restrictions apportées maintenant au pouvoir du Bureau d'opérer de pareilles ventes.

1er mai—1. 7. 14. 21. 28. 30.

AVIS est par les présentes donné qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour la passation d'une loi à l'effet de rembourser à la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans la somme de douze cents piastres, excédant payé par elle au-delà de la somme qu'elle devait pour la licence d'Etat pour l'année 1884.

Nouvelle-Orléans, 6 avril 1888.

6 avril—6 13 20 27 mai 4

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour amender ou re-décréter l'acte No 18, approuvé le 21 juin 1886, connu comme Loi du Dimanche, de façon à exempter des effets de cette loi les villes ayant plus de 2000 habitants.

25avril—1m

AVIS—Nlle-Orléans, 20 avril, 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de son intention de présenter et de tâcher de faire voter par la législature à sa prochaine session, des bills portant: 1° La création d'un Bureau de Travaux Publics qui s'occupera de l'amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans; 2° la création d'un Bureau de Commissaires de Police pour la ville de la Nlle-Orléans; 3° un nouvel enregistrement des électeurs dans la paroisse d'Orléans.

F. J. DREYFOUS, Représentant du sixième district représentatif.

24 av—1f par sem pen 30j

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat, que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCraken, pour la somme de $1250 intérêt et dépens.

WM. H. SEYMOUR, Administrateur.

22avril—5f en 30j.

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Henrietta Barbaroux, d'Orlando, comté d'Orange, Floride, Emma Barbaroux, de St-Louis, Missouri, et Louisa Barbaroux, de Louisville, Kentucky, la somme de deux mille deux cent trente-huit dollars et 67 cts. avec intérêt légal à partir du 24 février 1870, ce montant constituant la balance de l'actif de la succession de Remy Maynard déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1870, au crédit des héritiers du dit défunt. Les parties ci-dessus sont les légataires du dit défunt et ont droit, comme tels, à l'argent déposé au trésor, comme est dit ci-dessus.

Nlle-Orléans, 20 avril 1888.

BRAUGHN, BUCK, DINKELSPIEL & HART, Avocats.

21 avril—1f par sem pen 30 jo

AVIS est ici donné en vertu de l'article 48 de la Constitution qu'il sera demandé à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, de passer une loi pourvoyant au dessèchement, à l'égouttage et au pavage de la ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise d'une commission et au moyen d'un assessement local et d'autres procédés légaux.

13 avril 1888.

W. W. HOWE, Pour le comité.

14 avril—5f en 30

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et des années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et des années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur. Bureau 77 rue Carondelet.

CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur. No 208 rue Canal

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.

102........Rue Conti........102

Stale—Dm

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chas P. Drolla vs August Neyrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,629—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Laharpe et Galvez, la dite portion de terre mesure cinquante six pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse, sur une profondeur de cent cinquante sept pieds onze pouces et deux lignes, le tout plus ou moins entre lignes parallèles et est composée de portions des lots onze et douze du dit îlet et aussi d'une petite portion triangulaire du lot trois du même îlet, sur un plan de Louis Bringier, voyer, en date du 31 mars 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

10 avril—10 17 24—mai 1 8 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James D. Schepmoes et al. vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,485—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié ou portion d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg St-Mary, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Julie, St-Joseph et Camp; laquelle dite moitié mesure quarante-deux pieds six pouces de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante-douze pieds trois pouces entre lignes parallèles, le tout au pied anglais. Etant la moitié ou portion du haut d'un certain lot de terre mesurant quatre-vingt-cinq pieds de face à la rue St-Charles sur la profondeur ci-dessus de cent soixante-douze pieds trois pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite moitié du lot de terre (connue par les locaux numéros 208 et 210 rue St-Charles, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Grayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 mars 1888 et signé le 4 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Decatur, anciennement Victoire Marigny et Chartres, anciennement Moreau, et désigné comme lot No un, sur un plan fait par Bourgeral voyer, en date du 8 avril 1834 et déposé pour référence en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, au pied américain, vingt trois pieds onze pouces et demi de face aux Champs Elysées sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds et est borné sur un côté vers la rue de Chartres, anciennement Moreau, par le lot No deux sur le dit plan.

Etant la même propriété que feu John Grayer, décédé, a acquis de Louis Fix, par acte passé pardevant Alfred J. Lewis, notaire en cette ville, le trente-et-unième jour de décembre 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17avril—17 24—mai 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic.

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen—

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles et avec un faible intérêt.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date 2 avril 1888, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Thomas Duffy, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co., et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Thomas Duffy, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic, etc., conjointement ou séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à savoir—

Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et désigné comme Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Lafourche, mesurant vingt-quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, exceptant cette partie qui a été acquise par Joseph Le Blanc de Mme Mary Jane Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 1er avril 1882 en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane dans l'affaire de Joseph J. Marion vs Townson Ellis, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882 et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G. G., folio 622 et seq.

Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte pardevant André Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc, mais par acte pardevant N. B. Triste, pour la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888, Leo LeBlanc a retransféré le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie. et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à dessèchement complète, environ 18.0 barils de maïs, 1000 bottes de fèves assez pour nourrir jusqu'à la nouvelle récolte, 2 charrettes, 2 wagons, 3 charrettes à bagasse et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a 70 acres de plant de cannes, 105 acres souches d'une année, 40 acres souches de deux ans, 21 jeunes mulets.

Conditions—Un quart ou plus comptant; le reste à un crédit de un, deux, trois et quatre ans en billets de l'acquéreur datés du jour de la vente portant hypothèque spécial et lien du vendeur avec 6 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à échéance et 8 pour cent par an après maturité avec la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra assumer les bâtisses et les améliorations pour le montant de la somme à crédit et transférera la police au vendeur; de même qu'il devra payer toutes les taxes de paroisse et municipales de l'année 1888.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie. et d'Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux.

3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil, aux risques frais du premier acquéreur pour compléter le partage fait entre les héritiers dans l'affaire de la succession de Mary Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,169—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 23 mars 1888 et signé le 3 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour compléter le partage fait, je procéderai à la vente à l'encan, aux risques et frais de Patrick Short, premier acquéreur, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 26 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, St Denis et Dryades, étant l'îlet 139 du faubourg Livaudais et désigné comme lot numéro huit sur un plan fait par Moelhausen, le 10 septembre 1844, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St-Denis; le dit lot mesure trente-sept pieds six pouces de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles, et étant formé du lot numéro trois. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, qui s'y trouvent

3° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, St Denis, Deuxième et Troisième, formant l'encoignure des rues Deuxième et St-Denis et mesurant vingt-six pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent douze pieds huit pouces et face à la rue St-Denis. Le tout conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 26 mai 1853, déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire en cette ville. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Clio, Erato, Claiborne et Martin. La dite portion de terre mesure trente-quatre pieds plus ou moins de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt deux pieds huit pouces et sept lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée de tout le lot désigné par le numéro onze de ce dit îlet et d'une partie du lot numéro douze sur un plan dressé par H. J. Phelps, voyer et ingénieur en date du 9 février 1846, et déposé en l'étude de Robt J. Ker, ancien notaire en cette ville, et deux pieds du lot numéro douze sur le plan ci-dessus mentionné et qui a été acquis par Giroux et Castaing, en date du 28 avril 1851 et déposé en l'étude du dit notaire Ker. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 avril—24—mai 1,8,15,22,26

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 4 mai 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente 4 mai—1f

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District, coin des rues Laurel et Arabella.

Succession de Mme Mary B. Mullen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 23,766.

A l'encan, à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 25 avril 1888, je vendrai la propriété désirable ci-après décrite, savoir:

Cinq terrains situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 du carré d'îlet No 19, borné par les rues Arabella, Live Oak, Joseph et Laurel. Les dits terrains se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Arabella, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 1 forme le coin des rues Laurel et Arabella. Ensemble avec une bâtisse à un étage en bois, contenant 4 chambres, galerie de devant et 2 chambres, auvent, lieux d'aisance, 2 citernes, etc. Arrière-cour plantée de nombreux arbres fruitiers tels que: orangers, pêchers, figuiers, etc. Pour de plus amples informations, voir plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermant toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux au moment de la vente.

1er mai—1 5 12 19 26—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, effets mobiliers, etc.

Succession de Mme J. M. Rozada.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 23,716.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—JEUDI 10 mai 1888, à 10 heures et demie du matin, au No 136 rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 27 avril 1888, je vendrai un assortiment général de meubles de bureau et d'effets mobiliers selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

29 avril—29—mai 4 10

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Vente importante d'actions.

Succession de James Chalaron.

No ——Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 10 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 avril 1888, il sera vendu à l'encan—

Cent deux actions du fonds capital de la New-Orleans Water Works Co.

Cent actions du fonds capital de la Union National Bank.

Cent actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Co.

Conditions—Comptant avant le transfert.

29 avril—29—mai 5, 10.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Insurance Company vs. Emma Dauney et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,543—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié d'un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'îlet numéro trente-et-un borné par les rues Conti, St-Louis, Marais et Villeré, la dite moitié est la plus près de la rue Marais et mesure trente pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3, 10, 17, 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Petit vs Jno Geo. Puchiler

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,503—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Dauphine, Bourbon et Barracks désigné par le No Six sur un plan dressé par Pilié et DePouilly, ingénieurs civils, sous la date du douzième jour de février 1866, et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ancien notaire de cette ville pour que l'on s'y réfère. Le dit terrain formé de deux terrains, faisant face à la rue Esplanade, désignés par les Nos un et deux sur un plan de Pilié et DePouilly, ingénieurs civils, le vingtième jour de janvier 1865, le dit terrain mesure au pied américain, vingt trois pieds, quatre pouces de façade rue Dauphine, sur cinquante six pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant sur le lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 avril—24—mai 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du Peuple (Succession de Ernest Pragst, pledgee) vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt six de l'îlet No douze, borné par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chacun vingt sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt-six mesure vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1859, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 avril—3 10 17 24—1 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,665—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, anciennement Jackson, Palmyre, Prieur et Johnson et désignés comme lots numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'îlet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots treize, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun entre lignes parallèles, et le dit lot numéro seize forme le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt sept pieds sept pouces de face à la rue Gasquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Faurie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 23 février 1882, acte pardevant O. Drouett, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28avril—28 mai 5.12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevalley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit îlet, la même face de sur la rue Cadiz; ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chevalley par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 810.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Le contenu d'un salon de barbe.

Meubles, articles de toilette.

Succession de Ferdinand Harrau.

No 23,963.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 56 rue Carondelet, LUNDI, 14 mai 1888, à 10 heures et demie A. M., au No 169 rue St. Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Tout le contenu d'un joli salon de barbe bien installé et le même jour, à 1 heure P. M., à la résidence No 107 rue St. Pierre, un assortiment général de meubles de maison, articles de toilette.

Conditions—Comptant.

4 mai—4, 12, 14

Vente de Syndic.

Instruments aratoires.

Droit d'occupation.

B. J. West Son & Co. et Wm Y. West et Mme Anna Y. West, individuellement et comme membres de ladite maison, contre leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division E.—No 22,991.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet.—MARDI, 8 mai 1888, à 11 heures du matin, à l'entrepôt Lafayette, coin des rues Magazine et Lafayette, en vertu d'un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 13 mars 1888, et du consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

Un vaste assortiment de Charrues, Moulin à maïs, Batteur à riz (Rice Thrasher), Moulins à sucre, Centrifuge, pelles et divers instruments aratoires.

Droit d'occupation des magasins Nos 115 et 117 rue Magazine jusqu'au 1er septembre 1889.

Conditions—Comptant.

25avril—25—5,8mai

PAR JAS. P. GUINAULT.

59,050 Cigares du Pays.

Succession de Pierre Perez—No 23,829.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 8 mai 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Dauphine et St-Philippe, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 avril 1888—

59,050 Cigares du pays et 42 1/2 livres de tabac en feuilles.

Aussi—Un lot de meubles et divers articles.

Conditions—Comptant.

26 avril—26 av—2, 8 mai.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée, de valeur,

—ET—

Terrains vagues, dans le Deuxième et le Troisième Districts.

No 254 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,

Une maison de résidence à un étage, pour famille.

Terrains vagues, rue de la Nouvelle-Orléans, entre Joséphine et Célestine.

Succession de Mme Vve Chs. E. Dubreuil,

No 23,631, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, **à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 19 avril 1888, pour le compte de la susdite succession, de la propriété ci-après décrite:—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital**, mesurant 31 pieds de face sur la rue Bourbon sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, borné d'un côté par la propriété de Mme Cucullu et de l'autre côté par la propriété de M. Omer Fortier.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec grande galerie de côté, 5 chambres, office, cabinet et arrière galerie, aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur, grande cour, citerne hydrant, corridor de chaque côté, etc. La propriété porte le numéro municipal 254 de la rue Bourbon.

2° Trois terrains situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Joséphine, Célestine et l'Avenue de Londres, désignés par les Nos 16, 17 18, mesurant chacun 29 pieds 8 pouces et 5 lignes de façade rue de la Nouvelle-Orléans sur 125 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de 1 et 2 ans garanti par lien du vendeur et privilège spécial avec hypothèque spéciale portant 8 o/o d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumant le paiement des taxes exigibles en 1888.

Les actes de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire aux frais de l'acquéreur.

21 avril—21 28—mai 5, 12, 19 26.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Emplacement bien connu pour grocerie.

Au coin des rues Bourgogne et St-Pierre, rapportant un bon loyer.

Résidence à double corps de logis.

Nos 358 et 360 rue Dauphine près Esplanade.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, il sera vendu—

1. L'emplacement bien connu pour grocerie, touchant à la résidence au coin nord-est des rues Bourgogne et St-Pierre, lot. 31, 11. 5 sur 95, 11. Dans le fond du terrain, se trouve la résidence en briques à deux étages No 152, rue Bourgogne. Bon emplacement pour affaires, avec paiement d'un bon loyer, rapporte maintenant $579 par an.

2. La résidence cottage double, Nos 358 et 360 rue Dauphine, entre Esplanade et Bagatelle; lot 42, 7. 4 de face sur pieds de 100 pieds de profondeur. Plusieurs bons appartements de chaque côté. Rapporte maintenant $31 par mois.

Conditions—La moitié ou plus comptant le reste à un crédit d'un an avec 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses ordinaires de garantie, paiement de toutes les taxes de 1888, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 mai—1.4.5

PAR STEPHEN J. DERBES.

Une Machine Ames, 20 chevaux de puissance, un batteur à riz, (thresher) nouveau modèle, C. Altman & Cie., deux ascenseurs (elevator binders) de C. Altman & Cie., un fusil se chargeant par la culasse, une montre en or, une chaîne en or, un buggy.

Succession de John F. Warner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 23,394.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau 22 rue de Chartres—Il sera vendu, MERCREDI 9 mai à 11 heures du matin, au moulin à riz de Phil. Hoelzel, Jr., & Cie., rue Tchoupitoulas, 268, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, en date du 20 avril, 1888, tous les articles ci-dessus décrits.

Conditions—Comptant.

27 av—mai 1, 9

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jugement et réclamations.

Succession d'Alfred Shaw, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le LUNDI, 7 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 23 avril 1888, Dossier No 18,365, pour le compte de la succession d'Alfred Shaw, décédé, il sera vendu—

Plusieurs jugements et réclamations conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

27 avril—27—mai 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double avec deux terrains,

A l'encoignure des rues Jackson et Magnolia.

Succession de Jacob Rehm, décédé.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", rendu le 17 mars 1888 et signé le 23 avril 1888, dossier No 18,728, pour le compte de la succession de feu Jacob Rehm, pour opérer un partage, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Magnolia et Clara, désignés par les Nos 1 et 2, qui sont contigus et mesurent ainsi qu'il suit:

Lot No 1 mesure 32 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de face à la rue Magnolia, 31 pieds 2 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces et 2 lignes et faisant face à la rue Jackson, et 120 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

Lot No 2 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magnolia, 31 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 1, et 120 pieds 6 pouces et 6 lignes de l'autre côté, le tout plus ou moins, d'après plan au lieu de vente.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, avec deux étages dans le fond, ayant quatre chambres, citernes, etc., de chaque côté, et une maison en bois couverte en ardoises, dans le fond du terrain, faisant face à la rue Jackson, ayant trois chambres, etc. Le tout pouvant être loué environ $22 par mois et connue comme Nos 375 et 377 rue Magnolia.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt, aussi toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 avril—26 29—mai 6 13 20 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan de propriétés de valeur à la Nouvelle-Orléans.

Dans l'affaire de Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres.

Successions de Samuel Stewart et de sa femme.

Le magasin en briques à quatre étages, coin Magazine et Lafayette.

Les magasins en briques à un et à quatre étages, Nos 227 et 229 Front street.

Le magasin en briques à trois étages, coin St-Joseph et Peters.

La résidence en bois à deux étages, No 76 rue Thalie.

Le cottage à double corps de logis, No 134 rue Erato.

Trois excellents emplacements pour bâtir, Nos 278, 280 et 282 rue Magazine.

Deux cottages doubles, Nos 185 à 191 rue Constance.

Quatre élégantes résidences en briques à trois étages, Nos 205, 209, 211 et 213 rue du Camp.

Emplacement de choix pour bâtir, No 207 rue du Camp.

Trois résidences en briques à trois étages, Nos 171, 173 et 175 rue St. Joseph.

Une charmante résidence en bois, avenue Louisiana.

Emplacements de choix pour bâtir, rue Toledano.

Terres à la campagne.

A la Passe Christian.

Vente pour opérer un partage,

A un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu le 3 avril 1888, et signé le 7 avril 1888, docket No 22,201, dans l'affaire d'Erminia Wadsworth contre J. J. Stewart et autres pour un partage, il sera vendu à l'encan, à un long crédit—

MAGASINS—1er DISTRICT.

Coin des rues Magazine et Lafayette.

1° **Le magasin de valeur en briques à** quatre étages couvert en ardoises, No 101 rue Magazine coin Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Camp et Poydras, dans le premier district de cette ville, loué à bail à MM. H. T. Lawler & Co. jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $55 par mois.

Le lot de terre No 1 mesure 22 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Magazine, 22 pieds 6 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue Lafayette de 100 pieds.

Magasins en briques Nos 227 et 229 rue Front.

2° Le magasin en briques à quatre étages couvert en ardoises, No 229, rue Front, entre Gaienne et Erato, dans l'îlet borné par les rues Peters, premier district de cette ville, désigné par le No 229 rue Front sur un lot de terre désigné comme No 4, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Front sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

3° Le magasin en briques à un étage, couvert en ardoises, No 227 Front Street, touchant à la propriété ci-dessus décrite, sur un lot de terre No 3, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes, face à Front Street sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles. Les deux derniers magasins ci-dessus décrits sont occupés par "Reso's Machine Shops" et sont loués ensemble à raison de $25 par mois.

Coin des rues Peters et St. Joseph.

4° Le magasin en briques à trois étages, couvert en ardoises, au coin des rues Peters et St. Joseph, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et Nos Market, Premier District de cette ville, connu comme le "Cotton Exchange Saloon" etc., et loué à bail jusqu'au 1er octobre 1888, à raison de $35 par mois, sur un lot de terre No 1, qui mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue Peters, 21 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et face à la rue St Joseph de 83 pieds, et de 82 pieds 11 pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de No Market Street.

Résidence No 76 rue Thalie.

5° La résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, No 76 rue Thalie, entre Tchoupitoulas et St-Thomas, îlet borné par la rue Ste Thérèse, premier district de cette ville, contenant un vestibule et 8 à 10 chambres avec cuisine, etc. Aussi, une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, sur le dit lot faisant face à la rue Ste Thérèse, avec citerne, hangars, etc., rapportant ensemble $25 par mois, sur un lot de terre No 12 mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thalie, 27 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de 98 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne touchant à la rue Tchoupitoulas et 94 pieds 3 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Thomas et se dirigeant de la rue Thalie à la rue Ste-Thérèse.

Résidence No 134 rue Erato.

6° Le cottage en bois couvert en ardoises à double corps de logis No 134 rue Erato avec de vastes bâtiments en bois à deux étages couvert en ardoises dans le fond, contenant en cinq logements, avec citernes, etc., dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine et Thalie, premier district de cette ville, rapportant environ $36 par mois, sur deux lots de terre Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurant chacun 21 pieds 6 pouces de face à la rue Erato, 43 pieds 1 pouce 3 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 160 pieds 5 pouces sur la ligne latérale du lot No 2, la plus rapprochée de la rue du Camp, et 171 pieds 7 pouces et 1 ligne du côté de la ligne et 182 pieds 9 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 1, la plus rapprochée de la rue Magazine.

Trois lots rue Magazine.

7° **Trois lots de terre de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Poeyfarre, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit: Le No 1 mesure 31 pieds, 9 pouces et 5 lignes et les lots Nos. 2 et 3 chacun 31 pieds, 9 pouces et 4 lignes, tous faisant face à la rue Magazine, sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée au fond de 10 pieds de large ouvrant sur la rue Calliope.

Les améliorations comprennent quelques **vieilles bâtisses en bois à un et deux étages** et hangars, connues comme Nos 278, 280 et 282 rue Magazine et louées à bail ensemble jusqu'au 1er octobre 1889 à $35 par mois. Ces trois terrains seront vendus séparément.

Deux cottages doubles rue Constance.

8° **Deux lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet comme la dernière propriété décrite ci-dessus, désignés par les Nos 4 et 5, contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit:

Lot No 4 forme l'encoignure des rues Constance et Calliope, et mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, même largeur au fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Calliope de 112 pieds 8 pouces et 4 lignes et 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Lot No 5 mesure 41 pieds 9 pouces de face à la rue Constance, la même largeur au fond, sur une profondeur de 112 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne contiguë au lot No 4, et 112 pieds 7 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté contigu au lot No 6 et la rue Poeyfarre.

Les lots ci-dessus ont le droit d'usage de l'allée commune décrite ci-dessus dans le paragraphe 7, qui se trouve derrière ceux-ci et courant sur la rue Calliope. Les améliorations sur les deux lots ci-dessus, sont tout à fait semblables, et comprennent sur chaque lot, un cottage en bois à double corps de logis et recouvert en ardoises, connus comme les Nos 185 et 187 et 189 et 191 rue Constance et ayant environ 6 ou 8 chambres chacun, avec la moitié d'une bâtisse en briques à deux étages au fond ayant 6 ou 8 chambres de chaque côté, citernes, etc. et rapportant environ $20 par mois chaque lot.

Propriété élégante rue du Camp.

9° **La résidence élégante et commode** en briques à trois étages recouverte en ardoises No 205 rue du Camp, entre Julie et St Joseph, îlet borné par la rue St Charles, ayant corridors à chaque étage, et quelques 20 chambres ou plus, chambre à bain, gaz et installations et cheminées de marbre partout, citernes, et hydrant, etc. Le tout en parfait état et loué à bail à Mme Marie Kountz, jusqu'au 30 septembre 1888 à un loyer minime de $100 par mois.

Le lot de terre est désigné par la lettre "E" et mesure 30 pieds de face rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds entre lignes parallèles.

Lot vacant contigu.

10° **Un lot de terre de valeur,** contigu à la dernière propriété décrite ci dessus, à sa partie supérieure, désigné par la lettre D. qui mesure 30 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds, entre lignes parallèles. Ce lot, connu comme le No 207 rue du Camp, a quelques arbres fruitiers, promenades briquetées et hangars couverts en ardoises dans le fond.

Résidence No 209 rue du Camp.

11° **La résidence élégante en briques** et admirablement finie recouverte en ardoises à trois étages, No 209 rue du Camp, contiguë au vacant décrit en dernier ci-dessus, avec une bâtisse en briques à 2 étages au fond, ayant corridors à chaque étage et quelque 20 chambres ou plus, subdivisées en salon avec arche, salons, salle à manger, chambres à coucher, &c., chambre à bain, lieux d'aisance, offices, &c., très commodes et en parfait état, avec magnifiques installations de gaz, et cheminées élégantes en marbre; louée à bail à Mme M. A. Carey jusqu'au 1er septembre 1888, à $125 par mois.

Le lot de terre désigné par la lettre "C" mesure 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 173 pieds sur la ligne intérieure contiguë au lot "D" et à une profondeur et une ligne sur le lot "B" de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, puis court à angles droits vers la rue Julie, une distance de 3 pieds 9 pouces, et puis une seconde profondeur de 8 pieds, ensuite une distance à angles droits vers la rue Julie de 11 pieds 9 pouces et 4 lignes, et puis une troisième profondeur de 5 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond du lot, qui a une largeur finale de 16 pieds 5 pouces d'après le plan, à l'endroit de la vente, avec l'usage d'une allée de 5 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne supérieure du fond, la dite allée ouvrant sur la rue St. Joseph et en commun avec ce lot et autres lots qui se trouvent autour.

Résidence No 211 rue du Camp.

12° **La magnifique résidence en briques à trois étages recouverte en ardoises,** No 211 rue du Camp, contiguë à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres en tout, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre dans toutes les chambres qui sont élégamment tapissées. Le tout en parfait état et entièrement

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

réparé. La dite propriété est louée à bail à Mme E. M. Gillen, jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.

Le lot de terre, désigné par la lettre "B" mesure 24 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 164 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, avec le privilège de servitude de la dernière allée décrite plus haut dans le paragraphe 11, située à l'arrière de la propriété.

Résidence No 213 rue du Camp.

13° **L'élégante résidence en briques à trois étages, recouverte en ardoises,** No 213 rue du Camp, contiguë à la dernière propriété ci-dessus décrite, contenant 16 chambres, chambre à bain, etc., installations de gaz, cheminées en marbre, etc., dans toutes les chambres, le tout en parfait état et semblable à la résidence No 211 rue du Camp.

La dite propriété est aussi louée à bail à Mme E. M. Gillen jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $1000 par an.

Le lot de terre, désigné par la lettre A mesure 23 pieds 7 pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de 160 pieds 2 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, avec le droit de servitude de la dernière allée ci dessus décrite, qui ouvre sur la rue St-Joseph, en arrière de la dite propriété, et qui est commune à ce lot.

Résidences Nos 171 et 173 rue St Joseph.

14° **Deux lots de terre de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété ci-dessus décrite, désignés par les lettres "F" et "G" contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit: le lot "F" mesure 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face et le lot "G" mesure 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face, tous deux sur la rue St Joseph, sur une profondeur chacun de 66 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, le lot "G" ayant le droit de passage dans la dernière allée ci-dessus décrite, qui longe le côté ouest du dit lot, et qui ouvre sur la rue St Joseph.

Les améliorations sur ces deux lots consistent en une résidence en briques, à trois étages, avec deux corps de logis, et couverte en ardoises, connue par les numéros 171 et 173 rue St-Joseph et ayant sur chaque côté 9 chambres, cuve, hydrant, gaz et installations, corridor au No 173. Le tout en bon état et loué, avec bail jusqu'au 30 septembre 1888, à 30 par mois chaque côté

Résidence élégante No 175 rue St-Joseph.

15° La résidence commode en briques à trois étages, couverte en ardoises, No 175 rue St. Joseph, touchant la dernière propriété ci-dessus décrite étant divisé du lot G et des lots A et B dans le fond et le lot "C" par une allée ci-commun, dernièrement décrite ci-dessus, ayant été pour plusieurs années la résidence de la famille Stewart et est parfaitement bien finie et divisée avec tout le confort d'une résidence moderne de première classe et ayant de larges corridors à chaque étage et 17 chambres, chambres à bains, installations de gaz, devants de cheminées en marbre, cuve, hydrant, grande cour pavée, dépendances, hangar, etc. Le tout en bonne condition et ordre et rapportant un loyer de $70 par mois avec bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Le lot de terre désigné par la lettre H., mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles, ayant une allée en usage en commun avec les dernières ci dessus décrites, qui est bornée sur le côté est de ce lot, la dite allée est en commun avec les lots A. B. C. G. et H., comme il est ci dessus décrit.

Une charmante propriété avenue de la Louisiane, entre St-Charles et Prytania.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues de la Louisiane et St-Charles et les rues Toledano et Prytania, désignée par le lot A, ayant à peu près six lots de terre et mesurant ensemble 111 pieds 11 pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 180 pieds, entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en un élégant et commode cottage en bois, couvert en ardoises, et les fondations en briques, corridor au centre à chaque étage et ayant, en tout, 10 chambres; la résidence est celle de la famille Stewart et est très bien distribuée pour le confort et l'agrément et possède toutes les dépendances nécessaires—chambre à bain, eau chaude et froide, installations pour gaz, devants de cheminées en marbre, lieux d'aisance, office, cave pour le vin et pour provisions, le rez-de-chaussée est pavé en marbre, il y a 2 grands cuves, 3 puits; la cour est magnifiquement embellie par des jardins et est pavée; le fond du terrain est en plate-bandes; il y a un grand nombre de pacaniers, d'orangers, de figuiers et de pêchers. Cette propriété peut facilement rapporter $1000 par an.

Deux sites pour bâtir de choix sur la rue Toledano vis-à-vis du Parc McDonogh.

17° Deux sites pour bâtir de choix, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite. Les dits sites ayant chacun deux lots de terre désignés comme lots B et C qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds 55 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Toledano et sur la vis-à-vis du Parc McDonogh, sur une profondeur de 140 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent, sur le lot B, une remise et écurie en bois à deux étages couvert en ardoises, et ayant une cuve et puits, une jolie haie et une variété de pacaniers et arbres fruitiers.

Sur le lot C, dans le fond du même, une bâtisse en bois à deux étages couvert en ardoises, ayant 6 chambres, aussi cuve, lieux d'aisance, une jolie haie et de jolis pacaniers, orangers, figuiers et pêchers, etc. Tous les mesurements ci-dessus sont plus ou moins au pied américain et conformément à des plans faits par Hunter Stewart, voyer, qui peuvent être vus à la place de la vente et les propriétés peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs.

Terre de campagne.

18° La moitié de la section 20 du Township 21 Range Sud 25 Est, dans le Sud Est, Ouest du fleuve Mississippi, terre du District de la Louisiane, ayant 234 14/100 acres et conformément au certificat No 260 en date du 31 janvier 1885, enregistré au bureau des terres, à Bâton Rouge Louisiane.

A la Passe Christian, Miss.

19° **Plusieurs morceaux ou parcelles de terre** situés dans le comté de Harrison Etat du Mississippi, à un pâté de la Passe Christian, en cet Etat, formant une partie de la Section No 22 et étant désignés par les Nos 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les dits lots se touchent et ayant une façade chacun d'un demi-arpent plus ou moins sur le Golfe du Mexique, et s'étendant dans le fond à la ligne de division de la Section No 15 avec les profondeurs comme suit, entre lignes parallèles.

Le lot No 1, 17 arpents—No 2, 17 1/4 arpents—No 3, 17 1/2 arpents—No 4, 18 arpents—No 5, 18 1/4 arpents—No 6, 18 1/2 arpents—No 7, 19 arpents et No 8, 19 1/4 arpents au pied anglais, étant la même propriété acquise par Mme M. N. Stewart de Mme Kate G. Stapleton et autres, le 24 mai 1877, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1888, en sus du prix de leurs enchères, et feront un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Actes de vente pardevant Alphonse V. Philips, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 avril—10 15 22 29—mai 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement d'affaire de valeur, le vieil emplacement de grocerie de Skardon et Wilson, coin Jackson et Rousseau.

Deux terrains de choix convenables pour bâtir sur la rue Baronne, près Washington.

Succession de William Woelper, décédé.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 12 avril 1888 Dossier No 23,505, pour le compte de la succession de William Woelper, décédé, à l'encan il sera vendu—

A l'encoignure des rues Jackson et Rousseau.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Rousseau et Fulton, désignés par les Nos 1 et 3 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Rousseau et mesure 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces. Le lot No 3 mesure 38 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces, le mesurement total des deux lots qui seront vendus ensemble, 62 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces; le tout entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques commodément et bien bâtie, avec étages, couverte en ardoises, et un entrepôt en briques à un étage, couvert en ardoise, et connu depuis plusieurs années comme l'emplacement populaire de grocerie de Woelper & Skardon et Skardon & Wilson, toujours dans un centre des plus prospères pour affaires.

Sur la rue Baronne.

2° Deux lots de terre de valeur avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Quatrième et Washington, désignés comme lots 15 et 16 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Ce sont deux terrains de choix convenables pour bâtir. Le tout conformément à un plan à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues en 1888.

Actes de ventes pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 avril—15,22,29—mai 6,13,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage No 307 rue Coliseé,

Entre Huitième et Harmonie, dans un voisinage des plus désirables.

Succession de Eugène Sullivan, décédé.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 31 janvier 1888, Dossier No 6813, pour le compte de la succession de Eugène Sullivan, décédé, il sera vendu à l'encan—

Une jolie résidence cottage No 307 rue Colisée, entre Huitième et Harmonie, îlet borné par la rue Prytania, Quatrième District de cette ville, ayant de 4 à 5 chambres, cuve, etc., et rapportant, par mois, de $15 à $20.

Le lot de terre mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles, conformément à un plan à l'emplacement de la vente. C'est une maison confortable et élégante pour une famille avec de petits moyens.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelle, 10 pour cent comptant sur les lieux, et assumer les taxes de 1888.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 avril—23 29—6 13 20 26 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété désirable, coin des rues Julie et Dryades.

Succession de Pierre Macou, décédé.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 26 avril 1888, Dossier No. 23,739, pour le compte de la succession de Pierre Macou, décédé, à l'encan il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Baronne et Dryades, anciennement Phillips et l'Avenue Howard, anciennement rue Delord, mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Dryades de 120 pieds, entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée d'à peu près 12 pieds de large et traversant l'îlet de la rue Baronne à la rue Dryades.

Les améliorations comprennent un cottage en briques couvert en ardoises et une bâtisse en briques à deux étages, ayant le tout ensemble 10 chambres ou plus: gaz et installations, cave, etc; valant $40 par mois.

Conditions—L'acquéreur assumera un certain billet à ordre de $2000 portant hypothèque sur la propriété et dû le 31 décembre 1889, le reste comptant ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur; 10 pour cent comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant Chas J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29avril—29 mai 6 13 20 27 à la vente

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District.

La bâtisse de valeur à trois étages, couverte en ardoises, en bon état, avec verandah en fer, No 203 rue de Chartres, entre les rues Dumaine et Ste-Anne, à proximité de la cathédrale et du marché français.

Le cottage à deux étages couvert en ardoises, No 301 rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman.

Un cottage simple No 411 rue des Ursulines, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Succession de Mme Emilia Charbonnet, veuve de Joseph Llado.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division A"—No 23,185.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 5 mai 1888, à midi, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles**, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans Division A, daté le 23 mars 1888, il sera vendu à l'encan les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 203, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et Ste Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue de Chartres sur 180 pieds de profondeur. Toutes mesures françaises.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages recouverte en ardoises avec verandah en fer, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre, qui sert maintenant de pharmacie, une petite chambre au fond et un corridor; au second étage, salons doubles, 2 chambres à coucher et galerie derrière; au troisième étage, 2 chambres à coucher, cabinet et galerie derrière. Des dépendances ayant 3 étages avec rez-de-chaussée et trois à l'étage supérieur.

Dans la cour un aquarium, vignes, jardin avec réservoir, poulailler, écurie, puits, citerne et cuve.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet désigné sous le No 315 borné par les rues Ursulines, Hôpital, Tonti et Rocheblave, mesurant 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 98 pieds de profondeur et portant le numéro municipal 411 rue des Ursulines.

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant 2 chambres, 2 cabinets et galerie, cuisine ayant 2 chambres, citerne et lieux d'aisance.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe, désigné comme lot No 20 sur un plan de Joseph Pilié, voyer, daté le 15 mars 1832, et sur un autre plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 30 septembre 1860, déposé chez A. Hero, jr., notaire en cette ville, comme plan No 61. D'après le dernier plan mentionné, le dit lot mesure au pied américain, 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine, sur 124 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à deux étages recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et deux à l'étage supérieur, citerne et lieux d'aisance. Le hangar faisant face à la rue appartient au locataire actuel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans à partir de la date de l'adjudication en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux du jour de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, Esq., notaire public aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—7,14,21,28 avril—5mai

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Troisième District,

No 525 rue Derbigny, coin Union.

Cottage double, donnant un bon revenu, Nos. 323 et 325, rue Urquhart, entre St. Ferdinand et Port.

Frank J. Kern et autres contre George Duckmann, tuteur datif.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.—A. Brignoni, encanteur—Bureaux Nos. 38 et 40 rue Royale—Le SAMEDI 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 9 avril 1888 et signé le 18 avril 1888, No 23,720 du docket, dans l'affaire de Frank J. Kern et autres contre Geo. Duckmann, tuteur datif, pour un partage entre les héritiers.

1° Cinq certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les servitudes et avantages s'y rattachant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 25 (ancien) et 750 nouveau borné par les rues Claiborne, Derbigny, Union et Bagatelle lesquels lots sont désignés par les numéros vingt à vingt-quatre, les deux inclusivement sur un dessin particulier annexé au dit acte, et sur le dessin de Fred. Robberts, et en faisant partie, passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 20 juin 1879, le dessin ci-dessus étant fait d'après un plan de Chas. A. De Armas architecte, en date du 17 juillet 1872, déposé au bureau de Placide J. Spear, encanteur. D'après ce dessin et ce plan, les dits lots mesurent chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Les deux lots se touchent.

Les améliorations consistent en un cottage confortable en bois, couvert en ardoises, comprenant 4 grandes chambres, une écurie couverte en ardoises, une bonne citerne, un puits, lieux d'aisance, etc. Le dit cottage est désigné par le numéro municipal 522, rue Derbigny, coin Union.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St-Ferdinand, mesurant 38 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, un cottage ayant 4 chambres, 2 cuisines plâtrées partout, hangars à bois et pour blanchissage, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., connu par les numéros municipaux 323 et 325 rue Urquhart. Les deux côtés du cottage sont occupés par des locataires payant très régulièrement $12 par mois.

Conditions—La moitié ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste à un crédit d'un an en billets garantis spécialement par hypothèque et le lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente, avec paiement de toutes les dépenses, des honoraires d'avocats, en cas de procédures légales pour le recouvrement du montant des billets. Le cottage devra toujours être assuré pour le montant des billets garantissant et la police d'assurance transférée aux porteurs des billets. L'acquéreur, en outre, sera tenu de payer le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'achat, et il devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. Duvigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 avril—28 av—5, 12, 19, 26 mai—2juin.

PAR MA[illegible]HER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] 12 mai 1888 [illegible] la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible], en date du 2 avril 1888, Dock No 23 021, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, New Levee, North Market et Tchoupitoulas, désignés comme lots C et D. Les dits lots se touchent et mesurent, savoir: le lot C, mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds. Le lot D mesure 21 pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur de 58 pieds. Le tout plus ou moins et conformément à un plan récent fait par Stewart & Hoffman, arpenteurs, en date du—avril 1888.

Les améliorations consistent en un édifice en briques à deux étages, portant les Nos 70 et 72 rue St-Joseph.

Conditions—Comptant.—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris le paiement des taxes dues en 1888.

10 avril—10 17 24—mai 1 8 12